

Un pas de géant vers l'emploi

Un nouveau métier vient de voir le jour au Grand-Duché: gestionnaire qualifié en logistique. De la réception à l'expédition, sans oublier la gestion et le contrôle du stock, ce nouveau spécialiste en logistique assurera le suivi des marchandises. Une formation en alternance sera proposée dès la rentrée prochaine au lycée technique de Bonnevoie.

■ En juin 2004, suite à la demande de certaines entreprises industrielles et commerciales de création d'une nouvelle formation dans le domaine de la logistique, la Chambre de commerce lance une vaste enquête auprès de 200 entreprises. L'écho positif est tel qu'un groupe de travail est créé avec des représentants du monde économique, de la Chambre de commerce, de la Chambre des employés privés, du ministère de l'Éducation nationale et du lycée technique de Bonnevoie.

Le groupe de travail définit alors le domaine d'activité de ce nouveau métier, les connaissances de base et les compétences requises. Il établit un profil professionnel, évalue les programmes de formation qui existent dans d'autres pays, élabore le contenu de la formation et définit les modalités de l'examen de fin d'études CATP. Suivant le profil, les activités du futur gestionnaire en logistique consistent notamment à réceptionner les marchandises, les contrôler, les mesurer et les examiner, stocker et gérer le stock, emballer



(Caricature: Florin Balaban)

et expédier les marchandises, charger et décharger les véhicules, conseiller les clients, maîtriser les outils informatiques, appliquer les normes de sécurité, de qualité et d'environnement.

«Garantir l'emploi des jeunes»

La formation compte trois années en alternance: trois jours en entreprise et deux jours à l'école chaque semaine. Pour intégrer l'apprentissage, il faut réussir une 9^e polyvalente de l'enseignement

secondaire technique. Tout au long de son cursus, l'apprenti touchera une indemnité de l'entreprise formatrice. Elle varie de 507 euros en première année à 871 euros en dernière année. En cas de réussite, l'apprenti recevra, en plus, chaque année, une prime de 1.400 euros de l'Etat.

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, rappelle l'importance de ce type de formation pour préserver les jeunes du chômage: «Le problème aujourd'hui, c'est que beaucoup

de jeunes se trouvent sans qualification. Il faut développer ces formations spécifiques qui colent parfaitement à la demande des entreprises pour garantir l'emploi des jeunes. Ici, la demande est venue du secteur économique et l'école a su y répondre. Les chances d'embauche sont donc multipliées.»

■ Christelle Raineri

Infos auprès du lycée technique de Bonnevoie, au tél. 40 39 45-205, ou auprès du SPOS dans chaque lycée.